

N° 21 - 2015/RAP-COM

R A P P O R T
de la commission du budget, des finances et du patrimoine

La commission du budget, des finances et du patrimoine s'est réunie sous la présidence de monsieur Yoann LECOURIEUX, le **mercredi 9 septembre 2015**, à **15 heures**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

Rapport n° 1113-2015/APS/DFI : Projet de délibération portant décision modificative n° 2, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2015

◆ ◆ ◆

Etaient présents : Mmes JANDOT et TIEOUE ainsi que MM. BERNUT (parti en cours de séance), BLAISE, DUNOYER et LECOURIEUX.

Etaient absentes : Mmes BACKES et HMEUN.

Participaient également aux travaux de la commission : Mmes DAMBREVILLE, GARGON, MILLET et SIO-LAGADEC ainsi que MM. MAPOU et MULIAKAAKA.

L'exécutif de la province était représenté par M. MICHEL, président, M. BRIAL, deuxième vice-président, et par M. MOLE, troisième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par M. KERJOUAN, secrétaire général, ainsi que par :
M. HMALOKO, secrétaire général adjoint ;
Mme MÜNKEL, secrétaire générale adjointe ;
M. OBLED, secrétaire général adjoint ;

M. ARLIE, chargé d'études juridiques (DJA) ;
M. AVRIL, chef adjoint du service des affaires budgétaires (DFI) ;
Mme BASTOGI, directrice juridique et d'administration générale adjointe (DJA) ;
M. BEAUJEU, directeur adjoint du développement rural (DDR) ;
M. BENEBIG, chef du service des finances et de la comptabilité et du budget (DPASS) ;
M. BREYMAND, directeur adjoint de l'équipement (DEPS) ;
M. BRIANCHON, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
M. BUILLES, directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
Mme COLOMBET, chef du service administratif et financier (DEPS),
M. CORFDIR, directeur adjoint de l'environnement par intérim (DENV) ;

Mme DUBOIS, chargée de missions techniques (DEPS) ;
M. FRIAT, directeur de la culture (DC) ;
M. GERVOLINO, responsable du bureau de la comptabilité (DFA) ;
M. HARDOUIN, directeur des sports et des loisirs (DSL) ;
Mme JOUAN-LIGNE, directrice de l'équipement (DEPS) ;
Mme LEVANT, chef du service des ressources (DFA) ;
M. LOCHE, directeur du système d'information (DSI) ;
M. MALAUSSENA, directeur de l'éducation (DES) ;
Mme NAFQUI, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (DJA) ;
M. OEDI, chef du service des affaires budgétaires (DFI) ;
Mme PANGRANI, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;
Mme PAPON, chef du service des relations administratives (DJA) ;
Mme PEIRANO, directrice du foncier et de l'aménagement (DFA) ;
Mme PELAGE, chef du service administratif et financier (DEFE) ;
M. THUPAKO, directeur du logement (DL) ;
Mme TRAVERS, directrice des ressources humaines (DRH) ;
Mme SAINT-PRIX, chargée d'études juridiques (DJA) ;
M. WAIA, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS).

♦ ♦ ♦

**Rapport n° 1113-2015/APS/DFI : Projet de délibération portant décision modificative n° 2,
budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2015**

PRESENTATION GENERALE

Le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2015 a vocation à reprendre les résultats de la gestion 2014, confirmer les reports de crédits issus de cette gestion et enfin, de proposer des ajustements de crédits.

En ressources, le projet de budget supplémentaire qui vous est présenté consacre une enveloppe de **5,8 milliards XPF** comprenant les propositions suivantes :

- **5,2 milliards XPF** de fonds libres incluant le résultat de la gestion 2014 pour 4,9 milliards XPF ;
- **524 millions XPF** d'ajustements de crédits dont 964 millions XPF de mesures nouvelles et 440 millions XPF d'annulations.

Hors résultat et reports, les **524 millions XPF** d'ajustements de recettes concernent les postes suivants :

- 861,7 millions XPF d'ajustements définitif et provisoire des dotations légales en provenance de la Nouvelle-Calédonie au titre des exercices 2014 et 2015, conformément aux articles 181-I et 181-II de la loi organique modifiée n°99-209 ;
- 96,8 millions XPF au titre des recouvrements et participations diverses dont 57,4 millions XPF au titre de la convention-cadre ADEME liées aux opérations de gestion des déchets et 39,5 millions XPF au titre de la convention de conservation de la biodiversité (CCB) avec la société VALE NC SAS ;
- 5,6 millions XPF au titre des cautionnements versés dans l'attente de la réalisation de travaux de mise en conformité environnementales des sites, conformément aux dispositions du code de l'environnement,
- -440 millions XPF d'ajustement de recettes liées à la fiscalité.

En dépenses, dans le prolongement de la décision modificative n° 01 votée en mars dernier, la priorité de l'exécutif pour ce budget supplémentaire sera avant tout d'atténuer l'impact de la ressource externe d'emprunt sur son plan de financement.

Ainsi, **43%** de ressources de ce budget supplémentaire seront employés pour réduire l'endettement provincial, soit **2,504 milliards XPF** pour opérer les ajustements suivants :

- 1,604 milliard XPF en réduction de recettes pour ramener l'inscription primitive de 6,6 milliards XPF à hauteur des mobilisations prévues au titre de l'exercice 2015, soit 3,1 milliards XPF (*pour mémoire, une réduction de l'emprunt à hauteur de 1,896 milliard XPF a déjà été opérée au titre de la décision modificative n°1*).
Au terme du BS, la ressource externe d'emprunts représentera 24% du plan de financement des investissements directs 2015.
- 900 millions XPF en dépenses pour désendetter la collectivité dont 261 millions XPF pour clôturer l'opération de rachat anticipé d'emprunts rétrocédés par les sociétés VDE EXPRESS et SAVEXPRESS initiée l'année dernière ;

En outre, la province Sud consacre **35%** des crédits proposés, soit **2,030 milliards XPF**, pour financer ses investissements directs. Ainsi, les priorités provinciales en matière d'investissement restent l'habitat social, l'aide aux programmes communaux le maintien du patrimoine en infrastructures (réseau routier, équipement de la collectivité) et les collèges publics.

Enfin, pour solde des crédits disponibles, soit **1,2 milliard XPF**, il est proposé d'ajuster les dépenses de fonctionnement comme suit :

- **964,3 millions XPF** pour les interventions et subventions de fonctionnement ;
- **255,8 millions XPF** pour opérer les remboursements à la Nouvelle-Calédonie au titre de l'ajustement définitif des dotations légales 2013 ;
- **25,0 millions XPF** d'ajustement de crédits sur les rémunérations et charges.

Ce projet de budget supplémentaire portera à un peu plus de 62 milliards XPF les dépenses du budget pour l'exercice 2015. Ainsi la province s'efforcera de maintenir les axes prioritaires de sa politique au travers de ses programmes d'investissement et d'interventions.

C'est un projet de budget supplémentaire établi avec rigueur et prudence en prévision d'un budget contraint en 2016. En effet, le report en 2017 des futures générations de contrat de développement imposera à la province de pallier les financements habituellement attendus de l'Etat sur ses propres programmes tout comme ceux intéressant les communes ou autres partenaires.

Se retrouvent par grands postes budgétaires :

Postes budgétaires	BP	Report	BS	Budg. 15	Var. 14/15		BUDGET 2014
Investissements directs	9 367 737 091	1 458 220 910	2 030 372 823	12 856 330 824	-304 426 855	-2%	13 160 757 679
Fonctionnement :	44 156 572 399	601 937 770	989 296 438	45 747 806 607	-916 661 632	-2%	46 664 468 239
<i>Rémunérations et charges</i>	<i>19 867 931 985</i>	<i>22 824 237</i>	<i>25 000 000</i>	<i>19 915 756 222</i>	<i>249 915 827</i>	<i>1%</i>	<i>19 665 840 395</i>
<i>Fonctionnement des services</i>	<i>1 821 652 400</i>	<i>26 942 588</i>	<i>0</i>	<i>1 867 381 722</i>	<i>-34 450 239</i>	<i>-2%</i>	<i>1 901 831 961</i>
<i>interventions et subventions</i>	<i>22 466 988 014</i>	<i>552 170 945</i>	<i>964 296 438</i>	<i>23 964 668 663</i>	<i>-1 034 659 157</i>	<i>-4%</i>	<i>24 999 327 820</i>
<i>Mvts financiers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-97 468 063</i>	<i>-100%</i>	<i>97 468 063</i>
Dette provinciale	2 677 705 000	0	900 000 000	3 577 705 000	87 764 166	3%	3 489 940 834
Remboursement DG NC			255 847 441	255 847 441	255 847 441	-	
Total général	56 202 014 490	2 060 158 680	4 175 516 702	62 437 689 872	-877 476 880	-1%	63 315 166 752

Au titre de ses programmes d'investissement et de fonctionnement (hors opérations relatives à la dette provinciale et au remboursement de dotations légales) les mesures nouvelles nettes s'établissent à **3,0 milliards XPF** répartis sur les secteurs suivants :

→ **Santé social et le social**

- 600 millions XPF pour les aides à l'habitat individuel,
- 120 millions XPF pour l'aide médicale dont 76 millions XPF au titre des soins externes, 25 millions XPF au titre des frais de moyen séjour au CHT et CHS et 19 millions XPF au titre des liquidations des dépenses par la CAFAT,
- 25 millions XPF pour les aides à la famille.

→ **Programmes communaux**

- 543,4 millions XPF pour l'aménagement et l'environnement dont 452,2 millions XPF au titre des opérations d'assainissement et d'AEP prévues au CA et CPEC 2011-2015,
- 59,5 millions XPF pour les transports et communications dont 34,4 millions XPF au titre du volet intercommunal du CA 2011-2015.

→ **Aménagement et environnement**

- 350 millions XPF au titre de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Dumbéa-sur-Mer pour une subvention d'équilibre en faveur de la SECAL, lui permettant, ainsi, de financer au plus tôt les bretelles de l'échangeur « les Erudits », nécessaires à la circulation dans le secteur, avant l'ouverture du Médipôle. Pour cette opération, il est proposé l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme de 500 millions XPF,
- 115,7 millions XPF de subventions dont 100 millions XPF pour le développement forestier avec une subvention complémentaire à la SEM « Sud Forêt »,
 - 48,2 millions XPF pour le stockage des déchets inertes.
 - 39,8 millions XPF au titre du suivi des projets industriels et miniers du Grand Sud,
 - 29,5 millions XPF au titre de l'hydraulique agricole,
 - 18 millions XPF pour la conservation et la gestion de la biodiversité.

→ **Economie, l'emploi et la formation professionnelle**

- 282,2 millions XPF de complément de crédits de subventions dont 68,5 millions XPF pour la chambre d'agriculture, 55 millions XPF pour l'ADECAL au titre de la technopole ressources terrestres, 40 millions XPF pour l'école de la seconde chance et 16,5 millions XPF pour l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE),
- 82 millions XPF pour l'aménagement du domaine de DEVA,
- 73 millions XPF pour les chantiers de jeunes et 47,1 millions XPF pour un programme d'insertion à Saint-Louis,
- 20 millions XPF pour le fonds de garantie de la province Sud (FGPS),
- 20 millions XPF pour des études agricoles dans le cadre de la définition de la politique publique provinciale.

→ **Transports et communications**

- 126 millions XPF pour le renforcement des réseaux routiers nord et sud,
- 45,2 millions XPF pour des travaux de sécurisation routière,
- 38 millions XPF pour la voie express Nord,
- 20 millions XPF pour l'aérodrome de Poé,
- 17 millions XPF pour des travaux de reprise sur les ouvrages d'art,
- 15,5 millions XPF pour l'aménagement des routes provinciales.

→ **Services généraux**

- 97 millions XPF de complément de crédits de subventions dont 80 millions XPF au titre de la participation au fonctionnement des infrastructures des communes de Mont-Dore, Dumbéa et Païta,
- 63 millions XPF au titre d'équipements informatiques,

- 46,3 millions XPF au titre d'études et de gros travaux d'entretien à réaliser sur les logements et bâtiments administratifs,
- **Culture, jeunesse, sports et loisirs**
- 30 millions XPF pour des études sur la restructuration de la FOL,
 - 17,9 millions XPF pour le soutien aux associations et organismes à vocation culturelle et sportive.
- **Enseignement**
- 19,5 millions XPF pour la poursuite des études sur la construction du deuxième collège de Dumbéa-sur-mer,
 - 7,5 millions XPF pour des travaux d'assainissement dans les collèges.
- **Sécurité**
- 15 millions XPF au titre des missions de protection des personnes et de surveillance des bâtiments.
- **- 327,8 millions XPF d'annulations de crédits tous secteurs confondus dont :**
- - 313 millions XPF sur les programmes d'investissements directs avec notamment -69,6 millions XPF sur le foyer de l'enfance, -65,2 millions XPF sur DEVA et 24,9 millions XPF sur la maison de santé à Waho ;
 - - 14 millions XPF sur les interventions de fonctionnement principalement sur l'aéroport de l'île des Pins.
- **325 millions XPF sur la masse salariale** dont 300 millions XPF au titre de redéploiement de crédits et un complément de 25 millions XPF.

Les mesures nouvelles par programme
(hors dette et remboursement DG NC)

Prog - Libellé long	BP	Report	BS	Budg. 15	Var. 14-15	Tx
17 AIDE MEDICALE	6 916 250 000	0	120 000 000	7 029 250 000	233 250 000	3%
01 ADMINISTRATION	3 127 826 900	9 650 311	57 000 000	3 200 575 206	97 268 600	3%
18 HABITAT SOCIAL	2 140 967 179	340 149 326	602 000 000	3 142 942 611	915 084 324	41%
19 MEDICO-SOCIAL	3 088 896 101	62 734 864	-37 140 171	3 066 246 693	150 397 756	5%
20 SANTE PUBLIQUE	565 852 000	98 630 199	-18 010 125	646 442 074	26 784 608	4%
42 MISSION CONDITION FEMININE	27 000 000	1 147 048	0	28 147 048	-10 780 845	-28%
>>> 4-SANTE-SOCIAL	15 866 792 180	512 311 748	723 849 704	17 113 603 632	1 412 004 443	9%
01 ADMINISTRATION	9 982 287 000	0	223 000 000	10 205 373 000	262 716 518	3%
09 ENSEIGNEMENT PRIVE	1 439 264 570	2 944 688	0	1 526 232 270	-9 743 516	-1%
08 ALLOCATIONS D'ENSEIGNEMENT	1 492 800 000	0	0	1 423 315 000	40 552 635	3%
07 COLLEGES PUBLICS	1 255 622 449	42 694 406	21 000 000	1 312 182 643	-472 307 379	-26%
10 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	487 496 840	43 017 781	0	544 199 621	18 883 703	4%
12 VIE SCOLAIRE ET EDUCATIVE	415 210 000	2 920 050	0	428 500 050	17 776 393	4%
11 INTERNATS	234 713 869	5 498 224	0	220 157 293	-15 013 151	-6%
>>> 2-ENSEIGNEMENT	15 307 394 728	97 075 149	244 000 000	15 659 959 877	-157 134 797	-1%
01 ADMINISTRATION	1 554 963 000	5 711 989	-40 000 000	1 524 414 989	-18 290 839	-1%
38 TOURISME	936 824 842	53 360 618	-4 500 000	987 365 460	-29 554 820	-3%
31 EMPLOI	892 540 000	28 136 299	0	925 423 231	-16 025 302	-2%
33 INSERTION	689 473 666	36 390 698	169 871 000	894 142 582	112 172 246	14%
37 AGRICULTURE	622 479 000	19 119 058	159 000 000	810 902 923	81 957 647	11%
25 ENVIRONNEMENT	462 000 000	106 287 234	17 043 489	590 587 056	-667 243 623	-53%
39 EXPANSION GENERALE	369 812 477	83 381 182	55 213 246	509 726 905	32 441 083	7%
34 SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	465 000 000	0	20 000 000	426 951 445	-149 923 408	-26%
36 FORMATION	258 720 000	43 465 719	49 100 000	333 369 569	7 447 256	2%
35 PECHE ET AQUACULTURE	146 075 000	24 699 430	4 000 000	190 604 323	22 460 482	13%
40 STATIONS PROVINCIALES	58 400 000	29 827 023	0	88 497 220	18 458 799	26%
15 SPORTS	11 673 810	2 200 000	0	13 873 810	-10 795 107	-44%
27 ZIZA-ZAC	0	0	0	0	0	0
32 PARTICIPATIONS FINANCIERES	0	0	0	0	0	0
>>> 6-ECONOMIE, EMPLOI & FORMAT° PROFESSIONNELLE	6 467 961 795	432 579 250	429 727 735	7 295 859 513	-616 895 586	-8%
01 ADMINISTRATION	4 460 042 689	37 263 107	12 526 174	4 495 256 869	-13 934 580	0%
02 INSTITUTIONS	720 700 000	30 444 797	-30 000 000	721 144 797	-22 740 076	-3%
25 ENVIRONNEMENT	0	0	0	0	-625 000	-100%
22 INFRASTRUCTURE AERIENNE	0	0	0	0	0	0
21 RESEAU ROUTIER	0	0	0	0	0	0
>>> 0-ADMINISTRATION GENERALE	5 180 742 689	67 707 904	-17 473 826	5 216 401 666	-37 299 656	-1%
21 RESEAU ROUTIER	2 024 717 213	223 731 491	239 914 813	2 490 818 967	-1 533 772 291	-38%
01 ADMINISTRATION	1 021 329 500	0	-38 000 000	983 336 500	10 791 850	1%
30 TRANSPORT PUBLIC TERRESTRE	725 400 000	0	0	725 400 000	-14 308 018	-2%
22 INFRASTRUCTURE AERIENNE	297 290 000	5 119 695	12 000 000	313 489 695	21 274 692	7%
24 INFRASTRUCTURE PORTUAIRE	220 000 000	9 455 187	0	230 502 687	181 040 428	366%
32 PARTICIPATIONS FINANCIERES	0	0	0	0	0	0
>>> 8-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	4 288 736 713	238 306 373	213 914 813	4 743 548 199	-1 334 973 339	-22%
25 ENVIRONNEMENT	865 273 127	54 358 005	133 214 018	1 030 881 114	79 911 130	8%
01 ADMINISTRATION	759 721 500	2 191 875	5 000 000	767 316 553	1 482 826	0%
27 ZIZA-ZAC	0	0	350 000 000	350 000 000	350 000 000	0%
26 URBANISME	139 015 000	21 630 646	48 210 000	208 531 646	82 566 809	66%
41 DEVELOPPEMENT FORESTIER	80 000 000	14 416 450	100 000 000	203 416 450	-12 090 606	-6%
23 COURS D'EAU	79 000 000	15 459 761	0	94 459 761	-41 626 242	-31%
29 AMENAGEMENT RURAL	51 500 000	0	29 500 000	81 000 000	37 616 522	87%
39 EXPANSION GENERALE	0	0	0	0	0	0
32 PARTICIPATIONS FINANCIERES	0	0	0	0	0	0
>>> 7-AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT	1 974 509 627	108 056 737	665 924 018	2 735 605 524	497 860 439	22%
45 EQUIPEMENT COMMUNAL	1 418 752 438	288 332 085	573 844 817	2 322 004 278	-72 390 272	-3%
>>> 10-CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES COMMUNAUX	1 418 752 438	288 332 085	573 844 817	2 322 004 278	-72 390 272	-3%
01 ADMINISTRATION	550 162 000	626 200	-30 000 000	520 470 733	1 216 164	0%
16 JEUNESSE	434 649 210	18 252 948	2 132 000	452 966 158	40 632 797	10%
14 CULTURE	327 950 000	19 281 154	36 950 000	384 181 154	-22 038 660	-5%
15 SPORTS	365 359 381	14 719 706	6 000 000	385 969 087	-74 652 234	-16%
13 PATRIMOINE	296 803 032	65 672 419	-10 600 000	355 892 918	-170 206 539	-32%
>>> 3-CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS	1 974 923 623	118 552 427	4 482 000	2 096 080 050	-225 048 472	-10%
01 ADMINISTRATION	736 525 697	155 206 169	164 900 000	1 058 548 254	-305 199 771	-22%
02 INSTITUTIONS	20 000 000	813 750	0	20 813 750	17 191 250	475%
22 INFRASTRUCTURE AERIENNE	3 420 000	0	0	4 340 000	4 340 000	0%
42 MISSION CONDITION FEMININE	0	0	0	0	-855 750	-100%
19 MEDICO-SOCIAL	6 650 000	0	0	0	0	0
>>> 0-EQUIPEMENT DE LA COLLECTIVITE	766 595 697	156 019 919	164 900 000	1 083 702 004	-284 524 271	-21%
46 TRAVAUX POUR AUTRES TIERS	127 900 000	41 217 088	1 500 000	172 372 688	-65 890 188	-28%
>>> 11-MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE	127 900 000	41 217 088	1 500 000	172 372 688	-65 890 188	-28%
01 ADMINISTRATION	150 000 000	0	15 000 000	165 000 000	-336 796 788	-67%
18 HABITAT SOCIAL	0	0	0	0	0	0
>>> 1-SECURITE ET ORDRE PUBLIC	150 000 000	0	15 000 000	165 000 000	-336 796 788	-67%
Total général	53 524 309 490	2 060 158 680	3 019 669 261	58 604 137 431	-1 221 088 487	-2%

Complété des mouvements d'ordre, le projet de budget supplémentaire, décision modificative n°2, s'élève donc à **13 308 883 839XPF** portant le budget pour l'exercice 2015 à 72 743 898 329 XPF.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

♦ ♦ ♦

A titre introductif, le président de l'assemblée de province a souhaité souligner que la proposition de modification du budget ne s'engage pas sur des projets exceptionnels mais repose exclusivement sur des notions d'équilibre et de prudence budgétaire.

Il a ajouté qu'en ce sens, ce budget est orienté vers le maintien du fonctionnement normal de la collectivité ainsi que des programmes d'investissement afin de garantir un niveau d'activité équivalent aux années précédentes pour les entreprises.

Il a, par ailleurs, annoncé que ce budget poursuit deux objectifs structurels, à savoir, limiter l'aggravation de l'endettement de la collectivité : 900 millions de francs sont dégagés pour un remboursement anticipé d'emprunts, et le recours à de nouveaux emprunts est diminué, à l'instar de ce qui a été initié lors de la première modification du budget 2015.

Sur ce dernier point, il a précisé que le budget primitif avait été voté avec un recours à l'emprunt particulièrement élevé, soit 6,6 milliards de francs, et qu'il est ainsi proposé, par la présente délibération, de le réduire pour qu'il revienne à un niveau plus acceptable, soit 3,1 milliards de francs.

Il a indiqué que ces choix sont nécessaires au vu de la situation budgétaire de la province Sud qui reste structurellement extrêmement problématique, laquelle est illustrée par un taux d'épargne budgétaire à 1,7%, et ce, malgré l'affectation du produit de taxe sur les jeux à la province Sud, intervenue cette année.

A ce sujet, il a expliqué que, compte tenu de la conjoncture économique et des rentrées fiscales qui en découlent, la province Sud ne peut pas s'attendre à une augmentation des dotations versées par la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2016.

Il a ajouté que des difficultés budgétaires sont également attendues en fonction de la capacité réelle de l'Etat à honorer ses engagements financiers pris dans le cadre des contrats de développement 2011-2015, ainsi que d'hypothétiques moyens supplémentaires de l'Etat qui pourraient être alloués à la province Sud pour l'année 2016.

En effet, il a souligné qu'au titre de ces contrats de développement, la collectivité a préfinancé 1 milliard de francs sur la part de l'Etat, pour des opérations déjà réalisées ou en cours, et qu'il n'est pas garanti que ce préfinancement soit, in fine, couvert par l'Etat. D'autre part, ces contrats ont été prolongés d'une année, sans pour autant qu'y soient apportés des moyens financiers supplémentaires, et ce alors que sont ainsi prolongés des opérations en fonctionnement qui ont déjà consommé la totalité de l'enveloppe qui leur était allouée.

Mme TIEOUE a indiqué que, malgré sa baisse de recettes, la collectivité a souhaité allouer 2,03 milliards de francs pour des investissements directs, ce qu'elle juge louable puisque cela va dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations dans le Sud, notamment pour l'habitat social, l'aménagement, l'environnement et le réseau routier ainsi que pour la prise en compte des demandes formulées par son groupe politique.

Enfin, elle a également indiqué être favorable à la proposition de procéder au remboursement anticipé de quatre prêts, dans la mesure la collectivité se libérera des contraintes financières liées au statut d'emprunteur.

Au cours de la discussion générale, M. DUNOYER a souhaité avoir des compléments d'information sur les annulations de crédits à hauteur de 65,2 millions de francs pour l'opération de Gouaro Deva. D'autre part, il a indiqué qu'il aurait été judicieux de prévoir une présentation de l'ensemble des inscriptions relatives à cette opération, puisqu'elles relèvent de plusieurs directions et se retrouvent, dès lors, dispatchées dans plusieurs chapitres du budget.

Le directeur adjoint du développement rural a indiqué qu'il s'agit de crédits gérés par la direction du développement rural (DDR), dédiés au projet de zone agricole. Ce projet ayant pris du retard, en raison d'une redéfinition de celui-ci, il a été jugé plus pertinent de les annuler. Le président de l'assemblée de province a indiqué que la définition initiale du projet reposait uniquement sur de l'élevage de cerfs, en raison d'une ressource en eau très limitée, du fait du recours à des forages. Dès lors, il a été demandé à la DDR de proposer une nouvelle configuration du projet de zone agricole en prenant en compte la conduite d'eau brute disponible à proximité, laquelle permettrait d'envisager de véritables perspectives de développement agricole. Il a conclu en indiquant que les études et analyses sont en cours et que le projet devrait être finalisé en 2016.

Le président de l'assemblée de province a confirmé à M. DUNOYER que cette annulation se faisait au profit d'une autre opération sur le domaine de Gouaro Deva, par le biais d'une enveloppe globale de 82 millions de francs, afin de poursuivre les travaux de voiries et d'électrification prévus pour 2015.

Concernant le financement des projets d'électrification par la province Sud sur la commune de Bourail, le président de l'assemblée de province a indiqué à Mme TIEOUE que ce type de travaux réalisés sur le domaine de Gouaro Deva est financé par la collectivité, sans lien avec les opérations prévues par le Fonds pour l'électrification rurale (FER), dans la mesure où il s'agit uniquement de travaux engagés sur le domaine privé de la collectivité.

Il a ajouté que ces travaux ont été réalisés en partenariat avec la commune de Bourail afin de rapprocher les réseaux publics à proximité du domaine provincial.

Il a précisé que les investissements provinciaux relatifs à des travaux d'infrastructures primaires – la voirie, l'adduction d'eau et l'électrification – pour le domaine de Gouaro Deva sont des infrastructures indispensables pour promouvoir de réelles perspectives pour son développement et son aménagement.

Il a indiqué que dans le cadre du schéma d'aménagement global du domaine, ces travaux ont porté, dans un premier temps, sur le raccordement de l'hôtel et du golf et qu'il s'agit désormais de les poursuivre afin de permettre la réalisation des projets à venir.

Pour conclure, il a annoncé que des modifications sur le schéma global d'aménagement du domaine de Gouaro Deva sont en cours d'études au sein de comités de pilotage et que celles-ci requerront, préalablement à leur approbation, une présentation en séance plénière afin d'offrir aux conseillers une information précise sur ce dossier, notamment, sur son phasage et ses coûts.

Suite à l'annonce de la modification du schéma d'aménagement du domaine de Gouaro Deva et au vu des montants alloués à ce projet, M. MAPOU a souhaité avoir des compléments d'information sur l'objectif poursuivi par la province Sud sur l'aménagement de ce domaine.

Le président de l'assemblée de province a indiqué que l'agencement du domaine de Gouaro Deva est fixé à partir d'un schéma d'aménagement et de mise en valeur, dont la gestion est confiée à la SEM MWE ARA. Sur près de 8 mille hectares, ce schéma organise une répartition des projets sur ce domaine en conciliant des investissements pour un tourisme de très haut gamme, l'hôtel Sheraton et le golf, des investissements pour un tourisme dédié aux familles calédoniennes, ainsi que des investissements pour valoriser le site au niveau culturel, agricole et sylvicole.

En complément, le président de l'assemblée de province a procédé à une présentation synthétique de l'agencement géographique des projets.

Il ainsi indiqué que, dans sa partie Nord et proche du littoral, il est prévu un aménagement pour un tourisme local et familial, sur le modèle d'un village vacances. À l'entrée du domaine, il est prévu le développement de la zone agricole. Puis, au niveau de la vallée tabou, des aménagements culturels sont envisagés afin de mettre en valeur le site archéologique et les cultures océaniques. Et enfin, dans sa partie Sud-Est, au niveau de la vallée des cannes, un projet de reboisement relativement important est présagé avec le concours de la SEM Sud-Forêt, sur environ 400 hectares.

Pour conclure, il a déclaré que l'idée maitresse qui ressort de ce schéma est celle de mettre en œuvre un domaine ouvert et accessible à l'ensemble de la population et ce, en excluant toute utilisation privative. En effet, les investissements opérés par des structures privées sur des parcelles de ce domaine ne sont rendus possibles que sur la base de bail de longue durée, afin d'assurer leurs amortissements.

Concernant les raisons de l'annulation des crédits dédiés à la Maison de l'enfance, sur la commune de Dumbéa-sur-Mer, et à la route de Lebris, soit respectivement - 69,6 millions de francs et - 45 millions de francs, le président de l'assemblée de province a indiqué à Mme TIEOUE qu'il ne s'agit pas de remettre en cause ces opérations mais simplement d'effectuer un réajustement en fonction du calendrier prévisionnel de l'avancement de ces deux projets.

En ce sens et dans un objectif d'optimisation des inscriptions budgétaires, il s'est avéré cohérent de ne pas maintenir des crédits qui ne seraient pas utilisés en 2015. Il a confirmé que ces crédits feront bien sûr l'objet d'une réinscription au budget primitif 2016.

Au titre des investissements liés à l'équipement des communes, Mme TIEOUE a souhaité avoir des précisions sur, d'une part, les études relatives à la réalisation d'un transport en commun en site propre pour un montant de 34 millions de francs et, d'autre part, la poursuite de la réalisation du foyer de l'autisme et ce, dans un contexte de maîtrise des dépenses de santé.

S'agissant du projet visé par les études évoquées par la conseillère, le président de l'assemblée de province lui a confirmé que les 34,4 millions de francs correspondent bien à la participation de la province Sud, inscrite au contrat d'agglomération, pour la mise en place du transport en commun dénommé Néobus.

Au sujet du foyer de l'autisme, le directeur de l'action sanitaire et sociale a indiqué que cet institut spécialisé propose de l'hébergement, un suivi thérapeutique et pédagogique au bénéfice d'une cinquantaine d'enfants atteints de troubles autistiques. Ces enfants étaient auparavant pris en charge par l'association des parents et amis de personnes handicapées intellectuelles (APEI), par le biais de son institut medico-éducatif, ainsi que des enfants qui ne bénéficiaient jusqu'à présent d'aucun suivi.

A ce titre, il a fait observer que le foyer de l'autisme a ainsi toute sa place dans le système médico-social en Nouvelle-Calédonie.

De plus, il a indiqué que la deuxième phase du projet porte sur un lieu de séjour temporaire (LST) afin de pouvoir soulager les parents. Cette structure a ouvert ses portes le 1^{er} aout 2015 et doit accueillir cinq enfants. Quant à la troisième phase du projet, il s'agit de mettre en place, d'ici la fin de l'année, le service d'éducation spécialisé et de soin à domicile (SESSAD) afin de proposer un suivi des enfants sur leur lieu de vie, au domicile des parents ou à l'école, par une équipe éducative constituée, notamment, de psychologues.

Le directeur de l'action sanitaire et sociale a conclu son intervention sur la répartition des diverses participations financières en ce domaine, en indiquant que le fonds pour le handicap prend en charge tout ce qui relève des soins et du personnel médical, la province participe dans le cadre de l'aide médicale et, enfin, la caisse d'allocations familiales et des accidents du travail (CAFAT) assure les enfants ressortissants de cet organisme d'assurance santé.

Le président de l'assemblée de province a complété l'information des conseillers en rappelant que ce foyer de l'autisme a été initié sous la précédente mandature, qu'il a été inauguré au mois de mars 2014, et que les dotations prévues s'inscrivent dans la poursuite logique de la réalisation de ce projet.

Sur la question de la propriété des locaux à l'issue des travaux, le directeur de l'action sanitaire et sociale a répondu à M. DUNOYER que ce projet a été élaboré entre la province Sud et la commune du Mont Dore, laquelle met à disposition son foncier pour que la province puisse y exercer une action médico-sociale. Le bâtiment est en effet sur la propriété de la commune, qui loue à l'Institut de l'autisme.

Enfin, et au vu des nombreuses lignes de crédits faisant mention des contrats conclu avec l'Etat, M. DUNOYER a souhaité avoir des informations complémentaires sur le positionnement de la province Sud face aux difficultés financières qu'elle pourrait rencontrer pour clôturer l'année 2015 et préparer son budget 2016.

Le président de l'assemblée de province a déclaré que pour la totalité des contrats passés entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie, les provinces, les communes et l'intercommunalité, soit 90 milliards de francs, l'engagement initial de l'Etat ne sera couvert qu'à hauteur de 73 % de sa part contractualisée à fin 2015. Cela représente un peu moins de 34,5 milliards de francs sur les 48 milliards de francs de part Etat contractualisés. Les collectivités devront ainsi faire face à une impasse de 13,5 milliards de francs sur la part de l'Etat.

Quant à la situation de la province, il a précisé que la collectivité sera confrontée à une absence de prise en charge par l'Etat de sa part ; part que la province Sud a préfinancée pour des opérations d'investissement pour un montant de 1,3 milliards de francs.

Il a, par ailleurs, attiré l'attention des conseillers sur le fait qu'il sera primordial de négocier les prochains contrats de développement avec l'Etat devant couvrir la période 2017-2021, puisque l'année 2017 sera particulièrement dense en métropole au vu, notamment, de l'organisation des élections présidentielles, législatives et sénatoriales.

Sur ce point, le président de l'assemblée de province a indiqué qu'il sera essentiel que l'ensemble des élus conviennent d'une démarche commune et concertée envers l'Etat, à l'occasion, par exemple, de la tenue du prochain comité des signataires.

Pour conclure, il a annoncé qu'une note sera diffusée auprès de l'ensemble des conseillers afin de les éclairer sur les difficultés budgétaires qui résulteront du défaut de paiement de l'Etat et de leur impact sur le maintien des politiques publiques provinciales.

S'agissant de l'attribution des crédits pour l'aide à l'habitat individuel, le président de l'assemblée de province a indiqué à Mme TIEOUE que ces crédits sont proposés aux fins de poursuivre

l'intervention provinciale prévue en ce domaine au budget primitif 2015 et ainsi, de réajuster l'intervention de la collectivité en fonction de l'afflux significatif de dossiers de demande d'aide.

Il s'agit de l'ensemble des demandes présentées au titre du programme de l'office pour l'amélioration du logement (OPAL), du programme de l'accession à la propriété et du programme de logements aidés (LAPS).

A ce sujet, il a déclaré qu'une note sera préparée par les services provinciaux et diffusée à l'ensemble des conseillers pour la séance publique.

Au titre du programme « L'aménagement et l'environnement », Mme TIEOUE a souhaité avoir des informations complémentaires sur l'élaboration du profil environnemental de la province Sud. Elle a par ailleurs souhaité savoir s'il était envisagé une éventuelle mutualisation de l'ensemble des études menées sur la ressource en eau avec celles de la province Sud, plus spécifiques et relatives au secteur de l'agriculture. Elle a enfin attiré l'attention des conseillers sur l'absence de crédits dédiés aux communes de la côte Est, Thio et Yaté, pour lesquelles des activités minières sont présentes sur leur territoire.

S'agissant de l'élaboration du profil environnemental de la province Sud, le secrétaire général a indiqué que ce document sera une sorte d'atlas commenté, couvrant l'ensemble des enjeux environnementaux et ce, à l'échelle de la province.

Il a ajouté que l'intérêt de ce document réside en partie dans sa démarche d'élaboration, dans la mesure où les collectivités partenaires seront associées à l'identification des principaux enjeux environnementaux.

Ce document permettra ainsi de structurer les politiques publiques qui seront engagées en matière d'environnement par les différentes collectivités. De plus, en identifiant les zones à enjeux environnementaux, le travail des bureaux d'études sera d'autant facilité pour la réalisation de leurs études d'impacts.

Concernant les études sur la ressource en eau brute, le président de l'assemblée de province a indiqué qu'il est essentiel de pouvoir évaluer son potentiel, par l'acquisition de données fiables, puisque l'une des principales conditions pour développer la production agricole est liée à la disponibilité de cette ressource. Cette démarche s'inscrit dans la poursuite du plan provincial de développement agricole.

A ce sujet, il a souligné qu'aucun investissement public n'avait été réalisé depuis plus de 20 ans par la province ou la Nouvelle-Calédonie, par exemple, pour des barrages anti-sel et des équipements d'irrigations collectifs, et que le dernier aménagement, sur la Ouaménie, avait été financé par des contrats développement au début des années 90,

Il a, par ailleurs, indiqué que les lieux qui sont cités dans le rapport de présentation sont effectivement tous situés sur la côte Ouest, dans la mesure où cette zone accueille les principaux bassins de production agricole.

Enfin, il a confirmé à Mme TIEOUE que des discussions devront avoir lieu pour la réalisation de ces aménagements entre les collectivités mais également avec certains organismes publics, telle que l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelle (APICAN), qui dispose de lignes de crédits importantes pour réaliser des ouvrages hydrauliques agricoles.

En complément, le directeur adjoint du développement rural a expliqué que les études réalisées en la matière permettent d'analyser la capacité pour chaque cours d'eau à pourvoir aux besoins réels d'eau d'irrigation, au vu des autorisations de prélèvements qui ont déjà été accordées, soit environ 1300

captages dans les rivières, et ainsi, de définir le futur développement agricole sur ces bassins versants, notamment en matière de production céréalière.

Pour conclure, le secrétaire général adjoint chargé du développement durable a ajouté que l'objectif de cette étude est de spécifier aussi les emplacements potentiels de retenues collinaires pour pallier les sécheresses et de compléter ainsi les différentes études hydrologiques actuellement effectuées sur les divers sols de la partie agricole.

Il a par ailleurs indiqué à la conseillère qu'à l'occasion des différentes problématiques rencontrées par la commune de Thio en matière de gestion de l'eau, il est envisagé de constituer une mission interservices de l'eau, afin de pouvoir aborder celles-ci de façon transversale, en regroupant l'ensemble des acteurs et des services administratifs concernés. Des discussions en ce sens ont d'ores et déjà eu lieu avec la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie.

S'agissant des crédits affectés aux travaux sur les routes provinciales n° 4 et 5, le directeur adjoint de l'équipement a indiqué à Mme TIEOUE qu'il s'agit du prolongement des opérations qui avaient été prévues au BP 2015, en proposant de petites sections complémentaires pour chacune d'elles, d'environ 4 ou 5 kms.

Puis, en réponse à l'intervention de Mme TIEOUE sur de nouveaux crédits dédiés à la réparation du pont « Le Nembrou », la secrétaire générale adjointe chargée de l'aménagement du territoire a indiqué que, lors des travaux réalisés récemment sur cet ouvrage d'art, il est apparu nécessaire de consolider l'édifice au moyen d'un enrochement.

Concernant la non inscription de crédits pour des études pour le tronçon entre l'échangeur de Normandie et le « caillou bleu », la secrétaire générale adjointe chargée de l'aménagement du territoire a confirmé à M. LECOURIEUX que ces études sont déjà en cours au sein de la direction de l'équipement et qu'elles sont financées sur l'enveloppe globale d'études dont dispose cette direction. Enfin, elle a ajouté que si cela s'avère nécessaire, des crédits spécifiques pourront être inscrits au BP 2016.

Concernant le projet d'implanter un guichet unique à Nouméa et à Bourail, afin de regrouper en un seul lieu différents services aux administrés, Mme TIEOUE et M. LECOURIEUX ont souhaité avoir des compléments d'information sur les motivations du choix de ces deux communes.

Le président de l'assemblée de province a expliqué qu'il est apparu nécessaire de regrouper les services provinciaux sur la commune de Bourail, lesquels sont actuellement éparpillés sur une quinzaine de sites, afin de mettre en œuvre un regroupement pour davantage d'efficacité administrative, à l'instar de la récente mutation de l'antenne provinciale de La Foa.

S'agissant de la Ville de Nouméa, il a annoncé qu'il s'agit également de poursuivre un objectif d'efficacité en organisant le regroupement de l'ensemble des acteurs œuvrant en matière de placements, d'insertion et de formation des demandeurs d'emploi, tels que la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE), la mission d'insertion des jeunes (MIJ), l'association calédonienne pour le travail et l'insertion vers l'emploi (ACTIVE), l'école de la deuxième chance (E2C).

Il a, de plus, indiqué qu'au regard du montant des fonds alloués à ce secteur, plus d'un milliard de francs, il est particulièrement difficile d'apprécier l'impact de chacune de ces structures et qu'il n'existe, à ce jour, aucune base informatique commune, avec des indicateurs uniques.

Enfin, il a conclu en rappelant que la Nouvelle-Calédonie traverse une période de ralentissement économique et qu'il est dès lors essentiel de proposer une action plus efficace, à moyens financiers constants.

S'agissant des dépenses liées à la masse salariale de la province, pour un montant d'environ 300 millions de francs, la directrice des ressources humaines a répondu à M. LECOURIEUX que ce montant correspond simplement à un transfert de crédits de chapitre à chapitre, à montant constant, et qu'il n'est, en ce sens, pas prévu de création de postes.

Concernant les sessions de formation par l'école des hautes études commerciales (HEC Paris), le directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi insertion a indiqué à M. BLAISE qu'elles ont lieu, depuis une dizaine d'années, deux fois par an en Nouvelle-Calédonie et qu'elles bénéficient aux cadres et dirigeants d'entreprises. La province Sud verse à HEC une cotisation globale.

Au titre de l'inscription de crédits pour l'opération des chantiers de jeunes, pour un montant de 73 millions de francs, et d'une éventuelle augmentation de ceux-ci pour étendre ce dispositif à d'autres communes aux fins de retenir les jeunes dans les tribus, le président de l'assemblée de province a indiqué à Mme TIEOUE que cette ligne de crédits bénéficie déjà d'une sensible augmentation.

Il a ajouté que ce type d'opération présente un réel intérêt pour la collectivité puisque, d'une part, elle atteint les objectifs fixés et, d'autre part, elle participe activement à l'insertion et à la formation des jeunes et propose des équipements durables et utiles à la vie sociale en tribu.

De plus, il a expliqué que l'attribution de nouveaux crédits alloués à cette opération est limitée par la capacité d'encadrement que peut offrir l'association ACTIVE, principal prestataire en ce domaine. En effet, pour organiser un chantier de jeunes, il est nécessaire de prévoir une structure qui encadre, accompagne et suit l'opération.

Il a conclu en indiquant qu'il y aurait, à ce jour, plus d'une centaine de demandes de chantiers de jeunes en attente. Face à de succès, la collectivité ne peut pas répondre immédiatement à l'ensemble de ces demandes.

S'agissant des crédits alloués au programme agriculture, pour un montant de 159 millions de francs, le président de l'assemblée de province a indiqué à Mme TIEOUE que la principale augmentation concerne deux organismes, la chambre d'agriculture et l'agence pour le développement économique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL) et qu'il s'agit simplement d'honorer les contributions relevant de la participation de la province Sud.

En réponse à l'intervention de M. MAPOU relative au fonctionnement de l'ADECAL, au vu des crédits qui lui sont alloués, le président de l'assemblée de province a relevé que, si l'activité du pôle terrestre est satisfaisante, le reste l'est beaucoup moins. Il subsiste par ailleurs des points d'amélioration en termes de gestion budgétaire, ainsi que sur le mode de gouvernance de cette structure. Ces points ont été relevés dans le dernier rapport de la chambre territoriale des comptes.

S'agissant des crédits proposés pour le dispositif d'accompagnement des jeunes de la tribu de Saint-Louis, le président de l'assemblée de province a répondu qu'il s'agit de couvrir les premières mesures qui ont été proposées et décidées dans le cadre du comité de pilotage (COPIL) de Saint-Louis et portant sur les jeunes au chômage et souhaitant bénéficier de parcours de formation ou d'insertion.

Le COPIL a ainsi validé un plan de 35 recrutements, par le biais de placements en stage en entreprise ou de placement en formation auprès de l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes (ETFFPA).

Sur l'activité du COPIL, il a précisé que ce comité participe également aux projets de sécurisation de la RP n° 1, par la mise en place de points lumineux sur plus de 3 kms et par un nettoyage des bords de route, lequel nécessite néanmoins l'accord préalable de chaque propriétaire coutumier.

Sur les opérations menées au niveau de la tribu de Saint-Louis, il a annoncé que la commune du Mont-Dore a financé une vaste étude auprès des différentes structures de la tribu et que les crédits initialement prévus au contrat d'agglomération pour l'aménagement de la vallée de la Thy ont été réaffectés sur un projet permettant d'embaucher directement les jeunes de la tribu de Saint-Louis.

Pour conclure, il a souligné que ces opérations sont néanmoins difficiles à mettre en œuvre en raison de problèmes liés à l'identification des bons interlocuteurs au sein de ce comité, en raison d'une délicate collaboration entre les deux chefferies et de la volonté de l'association des jeunes de Saint-Louis d'intégrer ce comité.

Concernant l'aide proposée uniquement aux grappes d'entreprises « Avenir export » et « Cluster maritime de Nouvelle-Calédonie », le secrétaire général adjoint chargé du développement durable a répondu à M. LECOURIEUX qu'il s'est avéré opportun d'accompagner ces deux grappes qui sont en cours de formation, et que les autres grappes d'entreprises avaient déjà bénéficié d'une aide lors du BP 2015.

Au sujet de l'étude sur le paysage des aires protégées aménagées, le chargé de mission de la direction de l'environnement a confirmé à Mme TIEOUE que le sujet de cette étude est bien spécifique et, donc, distincte de l'étude sur le profil environnemental de la province Sud évoquée précédemment dans la discussion générale.

S'agissant du positionnement de la province suite à la demande d'effacement de la dette présentée par la CAFAT, le président de l'assemblée de province a indiqué à M. MAPOU qu'au vu des comptes de la collectivité et des nombreux débats qui ont lieu sur la réalité financière de cet organisme, il a été répondu à la CAFAT, qu'il était impossible de faire droit à sa demande.

A ce sujet, le directeur de l'action sanitaire et sociale a indiqué à M. LECOURIEUX que le montant de la dette de la CAFAT auprès de la province Sud s'élève à environ 250 millions de francs pour les exercices 2010 à 2012. Quant aux dettes auprès des provinces Nord et îles Loyauté celles-ci sont, respectivement, d'environ 1 milliard de francs et de 500 millions de francs.

S'agissant de la participation de la province Sud aux infrastructures communales et des subventions attribuées à celles-ci pour la gestion des débits de boissons, le président de l'assemblée de province a expliqué à Mme TIEOUE que certaines communes ont demandé et obtenu, par convention, une délégation pour l'application de la réglementation provinciale en matière de débits de boissons, et notamment la délivrance des autorisations d'ouverture. Ces subventions constituent ainsi la contrepartie financière nécessaire à l'exercice de cette compétence déléguée.

Concernant l'attribution d'une subvention à l'opérateur forestier Sud Forêt, pour un montant de 100 millions de francs, le président de l'assemblée de province a indiqué à M. MAPOU que la situation de cette structure est en voie d'amélioration au vu des objectifs qui lui avaient été fixés, soit la plantation de 300 hectares/an pendant 5 ans.

Il a, en ce sens, ajouté que, jusqu'à l'année dernière, le rythme des plantations n'était que de 70 hectares/an, soit moitié moins que ce qui était réalisé par la DDR jusqu'à la création de cet opérateur forestier.

A propos de son organisation, il a indiqué que la SEM Sud Forêt avait bénéficié du transfert de l'ensemble du personnel de la DDR qui était affecté à ce secteur d'activité et, plus récemment, du recrutement d'un nouveau directeur.

Il a précisé qu'il convient d'observer que son fonctionnement ne repose actuellement que sur le soutien de la SEM Promosud et de la province Sud puisque, premièrement, son capital n'est plus en mesure d'absorber ses pertes et, deuxièmement, certains concours, notamment de la caisse des dépôts et consignations, n'ont pas eu lieu en raison de ses trop faibles résultats d'exploitation.

Il a, de plus, souligné que, pour faire face à l'indisponibilité de plans de végétaux en nombre suffisant, la SEM Sud Forêt s'est rapprochée de la société Sud Reboisement.

Sur ce point, il a annoncé aux conseillers qu'une note sur les problématiques affectant l'activité de la SEM Sud Forêt sera diffusée à leur intention.

Pour conclure, il a rappelé que cette inscription budgétaire correspond à la participation de la collectivité, qui était prévue, à l'origine, par le versement de 170 millions de francs par an, répartis entre la prise en charge du personnel détaché, pour 70 millions de francs au BP 2015, et le programme de travaux forestiers pour 100 millions de francs au BS 2015.

En tant qu'administrateur au sein du conseil d'administration de l'opérateur forestier, M. BLAISE a tenu à ajouter que le recrutement d'un directeur ayant une véritable expérience des exploitations de grande taille, présente de réels intérêts pour le développement de la sylviculture, en termes d'orientations nouvelles et de revenus supplémentaires par, notamment, la valorisation d'écoproduits issus de l'exploitation forestière.

Il a, par ailleurs, souhaité souligner que le problème de fond est lié au modèle économique de l'exploitation forestière, dans la mesure où il fonctionne sur du long terme. Il était ainsi illusoire de penser que l'on pouvait financer des opérations à long terme avec des revenus disponibles à court terme.

En ce sens, il a expliqué que les seules ressources d'un projet de reboisement, s'étalant sur 15 à 20 ans, ne peuvent provenir que de subventions provinciales ou de participations de structures privées, telles que la société Vale-NC.

Sur le dernier point évoqué par le conseiller, le président de l'assemblée de province a confirmé qu'au-delà des subventions publiques, la province Sud a la capacité théorique de mobiliser des concours financiers importants de la part des industriels dans le cadre des principes de compensation environnementale auxquels ils sont astreints.

En complément de son intervention, il a précisé que cela fera l'objet de négociations avec la Société Le Nickel lors de l'examen de sa demande d'autorisation de la centrale C.

S'agissant de la vocation du centre d'accueil permanent de Poé d'accueillir une formation d'accompagnateurs de sorties pédestres, le directeur des sports et des loisirs a indiqué à Mme TIEOUE

que cette formation bénéficie de cette infrastructure provinciale dans la mesure où, d'une part, cette formation est portée par la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi et où, d'autre part, les personnes formées devraient intervenir sur le domaine de Gouaro Deva.

Concernant l'absence de crédits supplémentaires qui seraient alloués au soutien des radios, le président de l'assemblée de province a indiqué à M. LECOURIEUX que l'attribution de nouvelles aides repose sur l'appréciation de leurs besoins réels de subvention, par le biais de la communication de leurs états financiers.

Il a précisé que seules les radios Océane et Djiido avaient transmis ces documents et qu'au vu de ceux-ci, il était justifié de leur octroyer une subvention inscrite au BP 2015, pour un montant de 6 millions de francs chacune.

S'agissant de la situation différente de la radio RRB, il a souligné que celle-ci dispose d'un fonds de roulement de 65 millions de francs, auquel s'ajoute une subvention de la Ville de Nouméa pour un montant de 20 millions de francs et d'une subvention de la Nouvelle-Calédonie, inscrite sur une ligne spécifique de son BP 2015, pour un montant de 40 millions de francs.

A ce sujet, M. LECOURIEUX a souhaité rappeler que le versement de la subvention de la Nouvelle-Calédonie est conditionné à la signature d'une convention et que celle-ci n'a toujours pas eu lieu, le mandatement ne pouvant dès lors être effectif.

Il a par ailleurs indiqué ne pas partager la justification tendant au non versement d'une subvention à la radio RRB, étant donné que, selon lui, il est obligatoire que ce type de structure puisse disposer de 2 à 3 mois de fonds de roulement d'avance. Il indique en outre que les radios Océane et Djiido disposent également du versement d'autres subventions.

Suite à l'intervention de M. BLAISE, le président de l'assemblée de province a déclaré que l'ensemble des documents, détenus par la province et la Nouvelle-Calédonie, relatifs au bilan financier de RRB fera l'objet d'une communication à l'ensemble des conseillers.

M. DUNOYER a également souhaité que M. LECOURIEUX fasse état auprès des conseillers des dispositions législatives qui imposeraient juridiquement à ces associations de disposer de 2 à 3 mois de fonds de roulement disponible.

S'agissant du secteur de la jeunesse et des sports, M. MAPOU a suggéré qu'il soit engagé une réflexion approfondie sur l'animation de l'activité sportive en vue de la préparation du BP 2016. Il a expliqué que beaucoup de jeunes ne peuvent pas participer aux activités sportives telles qu'elles sont organisées, la création de clubs sportifs étant devenue particulièrement contraignante.

Il a, par ailleurs, fait observer que si des investissements ont bien été effectués pour édifier des plateaux sportifs, aucune activité sportive n'y est cependant associée.

Pour conclure, il a ajouté qu'à l'instar des initiatives qui étaient menées en la matière dans les provinces Nord et des îles Loyauté, pourraient être mises en œuvre des activités sportives intercommunales.

Le président de l'assemblée de province a confirmé les propos du conseiller sur l'offre inégale d'activités sportives encadrées sur l'ensemble du territoire provincial. Il a, en ce sens, indiqué qu'il demandera à la direction des sports et de loisirs de procéder à une analyse de cette question et de produire une cartographie des équipements, notamment des clubs disposant d'encadrement ou non.

Il a ajouté que les discussions sur le sujet devraient, en préalable, se tenir au sein de la commission intérieure de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Au titre des dotations légales de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2013, le président de l'assemblée de province a indiqué à M. BLAISE qu'il est question pour la province de rembourser un excédent qui n'aurait pas dû lui être versé en 2013, et de percevoir un ajustement, à la hausse, des sommes reçues au titre de 2014.

Il a ajouté que les trois provinces ont donné leur accord pour opérer une compensation, qui sera appliquée sur leur prochaine dotation afin de ne pas grever davantage la situation budgétaire particulièrement désastreuse de la Nouvelle-Calédonie.

S'agissant des opérations de cession et d'acquisition à titre gratuit, le président de l'assemblée de province a expliqué à Mme TIEOUE qu'il s'agit de transactions effectuées sans apport financier et à des fins d'intérêt général avec d'autres collectivités, telles que les communes ou la Nouvelle-Calédonie.

Enfin, Mme TIEOUE a souhaité avoir des compléments d'information sur le projet d'attribution d'une subvention de 40 millions de francs au bénéfice de la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) devant être affectée aux collèges de Thio et de l'île des Pins.

Le secrétaire général adjoint chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale a indiqué que, si la province n'a pas reçu de demande en ce sens de la part de la DDEC, le lycée Père Guéneau a néanmoins bénéficié d'une aide, octroyée par le Bureau de l'assemblée de province, pour un montant de 14 millions de francs.

Le président de l'assemblée de province a annoncé qu'une note précise sur le sujet sera présentée aux conseillers.

Il a conclu en ajoutant que, lors de la préparation du BP 2016, il sera difficile de garantir l'intégralité des enveloppes annuelles que la province attribue à l'enseignement privé, d'un montant de 250 millions par an, puisque la moitié de ce montant est financée par le biais du contrat de développement Etat/province Sud.

◆ ◆ ◆

EXAMEN DU PROJET DE DELIBERATION :

Article 1 : Chapitre par chapitre, le projet de délibération modificative n°2 du budget de la province pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

Section d'investissement

CHAPITRE 001-SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	1 670 087 334

CHAPITRE 900-ADMINISTRATION GENERALE	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	315 319 919

CHAPITRE 901-SECURITE ET ORDRE PUBLIC	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	406 160

CHAPITRE 902-ENSEIGNEMENT	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	330 016 740	78 001 128

CHAPITRE 903-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	129 365 369

CHAPITRE 904-SANTE	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	39 026 344	54 677 016

CHAPITRE 905-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	1 215 203 392	912 696 253

CHAPITRE 907-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	100 406 630	1 184 203 460

CHAPITRE 908-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	331 711 529	682 994 951

CHAPITRE 909-ECONOMIE	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	20 000 000	35 793 891

CHAPITRE 922-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	50 461 062	14 439 362

CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	-526 528 081	905 600 000

CHAPITRE 924003-REHABILITATION DES SITES MINIERES	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	4 977 000	0

CHAPITRE 924009-CHAPELLE DE OUARA	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	1 500 000

CHAPITRE 924014-CD/CS-FORT DE TEREMBA	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	10 383 590
CHAPITRE 924018-CS-RTE DES ARTIFICES-ACCES IMMEUBLE ADMINISTRATIF PSUD	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	1 500 000	0
CHAPITRE 924022-ENTRETIEN DES COURS D'EAU	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	38 940 000	46 217 088
CHAPITRE 924027-REHABILITATION DES SITES DEGRADES	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	12 500 000	-8 000 000
CHAPITRE 924032-CS-ROUTE DE LEBRIS	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	-45 000 000
CHAPITRE 924037-EXTENSION DES PISTES DE TINA	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	-9 042 890
CHAPITRE 924042-FOYERS (TIERS)	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	3 000 000
CHAPITRE 924047-INSTITUT AUTISME	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	89 377 798
CHAPITRE 924073-NEA-BOUCLES DE TINA	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	1 100 000
CHAPITRE 925-OPERATIONS PATRIMONIALES (OPERATION D'ORDRE DEPENSES ET RECETTES)	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	843 680 704	843 680 704
CHAPITRE 951-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	4 454 905 813	0

Total de la section d'investissement : 6 916 801 133 F.CFP en recettes et dépenses.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	5 552 047 993	0
CHAPITRE 930-ADMINISTRATION GENERALE	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	2 742 505	50 234 078
CHAPITRE 931-SECURITE ET ORDRE PUBLIC	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	15 000 000
CHAPITRE 932-ENSEIGNEMENT	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	263 074 021
CHAPITRE 933-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	37 136 561
CHAPITRE 934-SANTE	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	110 000 000	132 051 416
CHAPITRE 935-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	141 736 767
CHAPITRE 936-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	326 963 716
CHAPITRE 937-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	189 236 137	258 207 106
CHAPITRE 938-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	62 320 000	-8 276 112
CHAPITRE 939-ECONOMIE	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	375 106 655
CHAPITRE 941-AUTRES IMPOTS ET TAXES	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	-440 000 000	0
CHAPITRE 942-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	811 201 465	241 408 079

CHAPITRE 945-PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	104 534 606	104 534 606

CHAPITRE 953-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)	BS 2015	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	4 454 905 813

Total de la section de fonctionnement : 6 392 082 706 F.CFP en recettes et dépenses

Avis favorable de la commission, sans observation.

M. LECOURIEUX indique toutefois s'abstenir sur cet article ainsi que sur le reste du texte.

Article 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 3 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 4 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission (Mme JANDOT ainsi que MM. BLAISE et DUNOYER).

Mme TIEOUE ainsi que M. LECOURIEUX se sont abstenus, souhaitant réserver leur avis pour l'examen du projet en séance publique.

◆ ◆ ◆

**Le président de la commission du budget,
des finances et du patrimoine,**



M. Yoann LECOURIEUX